

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS380/6
3 décembre 2009

(09-6185)

Original: anglais

INDE – CERTAINES TAXES ET AUTRES MESURES VISANT LES VINS ET SPIRITUEUX IMPORTÉS

Demande de participation aux consultations

Communication des États-Unis

La communication ci-après, datée du 30 novembre 2009 et adressée par la délégation des États-Unis à la délégation de l'Inde, à la délégation des Communautés européennes et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur le règlement des différends*.

La présente communication concerne la demande de consultations présentée par les Communautés européennes au sujet de la question *Inde – Certaines taxes et autres mesures visant les vins et spiritueux importés*, distribuée le 18 novembre 2009 (WT/DS380/1/Add.3). Les autorités de mon pays m'ont donné pour instruction de notifier aux Membres consultants et à l'Organe de règlement des différends que les États-Unis souhaitent être admis à participer à ces consultations, conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

Les États-Unis ont un intérêt commercial substantiel dans ces consultations. Ils sont un important producteur et exportateur de vins et spiritueux au niveau mondial. Au cours de la période 2002-2008, leurs exportations de vins (positions 2204, 2205 et 2206 du SH) et de spiritueux (position 2208 du SH) dans le monde ont représenté en moyenne à peu près 787 millions de dollars EU et 868 millions de dollars EU par an, respectivement, ce qui en fait un important exportateur de vins et le quatrième exportateur de spiritueux.
